

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

MODERNISATION DE L'INCINÉRATEUR ET DE LA STATION DE
TRAITEMENT DES BOUES

SECTION I

OBJECTIF DES TRAVAUX

1. L'objectif des travaux est de prolonger la durée de vie de l'incinérateur et de la station de traitement des boues afin de permettre le fonctionnement de ces installations jusqu'en 2025. Ces travaux visent également à améliorer la performance des équipements et à réduire au minimum les nuisances découlant de l'opération des ouvrages. Le maintien en service des ouvrages doit être assuré pendant la durée des travaux.

SECTION II

SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES ET PERSONNEL
D'APPOINT

2. Des services professionnels sont requis afin de réaliser une partie des études d'ingénierie détaillée incluant les plans et devis nécessaires à la modernisation de l'incinérateur et de la station de traitement des boues ainsi que la surveillance des travaux de construction et autres tâches connexes. Ces services sont également nécessaires compte tenu des études à réaliser à compter de 2008 concernant la continuation de la réfection des procédés et équipements auxiliaires et la rénovation d'une partie des ouvrages de génie civil.

3. Les services techniques complémentaires requis ont trait aux divers essais et inspections nécessaires ainsi qu'à l'assistance technique à l'exploitant de l'incinérateur.

4. Le personnel technique d'appoint a trait à l'embauche d'une ressource technique au Service des travaux publics de la ville pour l'accomplissement des tâches de mise en œuvre de la modernisation de l'incinérateur et de la station de traitement des boues. Une année-personne durant quatre ans est prévue, soit jusqu'à l'hiver 2010.

5. L'estimation des services professionnels et techniques et du personnel d'appoint requis, incluant les taxes de 7.95 % non récupérables, se détaille comme suit :

| | |
|---|---------------------|
| 1° services professionnels : | 2 100 000 \$ |
| 2° services techniques et d'accompagnement de l'exploitant de l'incinérateur Tiru Canada inc. : | 600 000 \$ |
| 3° personnel d'appoint : | 160 000 \$ |
| 4° frais connexes, divers et imprévus ainsi que contingences d'ingénierie : | 440 000 \$ |
| Sous-total | 3 300 000 \$ |

SECTION III

TRAVAUX DE MODERNISATION

6. Les travaux de modernisation visent plus précisément, et en continuité avec ceux déjà entrepris, la réfection des procédés et équipements auxiliaires, la réfection de la première chambre de combustion de chaque unité four chaudière et le déplacement du point d'injection dans le four pour les gaz humides des séchoirs à boues.

7. L'estimation des travaux requis, incluant les taxes de 7.95 % non récupérables, se détaille comme suit :

| | |
|--|----------------------|
| 1° procédés et équipements auxiliaires : | 12 700 000 \$ |
| 2° réfection de la première chambre de combustion des fours : | 6 400 000 \$ |
| 3° ouvrages de génie civil : | 500 000 \$ |
| 4° frais connexes, divers et imprévus ainsi que contingences de construction : | 2 000 000 \$ |
| Sous-total : | 21 600 000 \$ |
| TOTAL : | 24 900 000 \$ |

Annexe préparée le 17 septembre 2007 par :

Yves Fréchet, ingénieur
Service des travaux publics